



DEOSHOES®

Définition

DEOSHOES® est une découverte fondamentale en matière de neutralisation de nuisances olfactives liées à la sudation des pieds. Sa durée de rémanence est de 24 heures.

DEOSHOES® agit sur l'origine des odeurs, par réduction de la dégradation bactérienne et en particulier l'inhibition des estérases, responsables de l'émission des produits malodorants.

Contrairement aux bactéricides classiques, **DEOSHOES®** n'entre en action que lorsque les micro-organismes sont actifs. Il agit « à la demande » tout en respectant la flore des pieds du fait de son effet bactéricide induit et sélectif sur les micro-organismes produisant les estérases.

Les molécules actives de **DEOSHOES®**, qui sont à l'origine de l'effet inhibiteur des mauvaises odeurs, ont la particularité d'avoir une fonction aldéhydique qui agit sur les structures gazeuses malodorantes de plusieurs manières, à savoir :

- par abaissement des seuils de perception des composants malodorants ;
- par oxydation des groupements osmophores avec double action « actif-actif », c'est à dire une action uniquement au moment de la sudation et à chaque fois qu'elle se produit.

Les composés entrant dans la formulation de **DEOSHOES®** ont été choisis en fonction de leur tension de vapeur, très basse, qui garantit ainsi une haute rémanence.

DEOSHOES® est un produit anallergique et non irritant.

Applications

Bowlings, patinoires, location de chaussures de ski, particuliers,...

Mise en oeuvre

Pulvériser **DEOSHOES®** directement à l'intérieur de la chaussure. Il suffit de 2 à 3 pulvérisations pour un traitement d'une journée.

Le produit est avant tout un neutralisant d'odeurs. Son action tend à obtenir une neutralité olfactive après traitement. Il ne s'agit en aucun cas d'un masquant ou d'un parfum. Lors de son utilisation, on constate que le faible résiduel olfactif du produit disparaît très rapidement après application.

Conditions de stockage

Un an dans son emballage d'origine, à l'abri de la lumière et à température inférieure à 25°C. Trois mois dans les conditions d'exploitation.

Informations réglementaires

Ce produit n'est pas classé dangereux d'après la directive européenne 88/379 CEE.